

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 08 septembre 2015 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs au 1, rue St-Pierre, sous la présidence de monsieur Jérôme Caron, maire suppléant. Sont présents les conseillers(ères) suivants :

Mesdames Christine Ouellet et Christiane Veilleux,
Messieurs Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Absence motivée : Monsieur Eric Blanchard, maire
Line Caron, dg/sec-trésorière est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

2015-121 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

ATTENDU QUE le procès-verbal reflète les délibérations du conseil;

ATTENDU QUE chaque élu a reçu les documents avant la séance et ce pour approbation;

2015-122 Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 août 2015 et ce tel que lu et rédigé.

ADOPTÉ

2015-123 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des comptes du mois;

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et il est résolu d'autoriser le maire et la dg/ sec-trésorière à payer les comptes totalisant 36 701.26\$.

ADOPTÉ

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

2015-124 DEMANDE DE LIVRE SOUVENIR

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux Et résolu d'offrir à titre gratuit au Centre d'hébergement « Le Saint-Louis » de Rivière-du-Loup un livre souvenir de Saint-Clément réalisé dans le cadre du 125^e d'érection canonique de la municipalité pour permettre aux résidents de se divertir.

ADOPTÉ

2015-125 INVITATION 30^e ANNIVERSAIRE SADC

Il est proposé par Christiane Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément participe au souper-conférence de monsieur René Vézina dans le cadre du 30^e anniversaire de la Société d'aide au développement des collectivités des Basques. L'événement aura lieu au Parc du Mont-Mathieu le samedi 17 octobre 2015 et le coût est de 40\$.

ADOPTÉ

2015-126 INSCRIPTION GRAND RENDEZ-VOUS MADA

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu que la municipalité participe au 2^e Grand rendez-vous des partenaires « Vivre, agir et vieillir en santé ». L'activité aura lieu le jeudi 1^{er} octobre 2015 dès 8h au Centre des congrès de Rimouski. Les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉ

Dépôt du rapport d'activités de Jean-Pierre Roy.

2015-127 SOUMISSIONS Centre des loisirs –toiture

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invités à soumissionner pour la réfection de la toiture du centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le 08 septembre, la soumission ont été ouverte et analysée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Denis Roy et il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour réaliser le revêtement de la toiture au centre des loisirs avec bardeaux d'asphalte IKO -30 ans, pour un montant de 22 983.50\$ taxes incluses de Construction et Rénovation Berthier Ouellet inc. de Saint-Médard.

QUE la présente dépense soit assujettie au programme TECQ.

ADOPTÉ

2015-128 SOUMISSIONS- Pavage de la surface de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invités à soumissionner pour refaire le pavage de la surface de la patinoire existante;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le 08 septembre, ces soumissions ont été ouvertes et analysées;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Construction B.M.L. Division de Sintra Inc.	24 997.29\$
Pavage, Réparations Francoeur inc.	29 480.22\$
Pavage Cabano Ltée	30 853.36\$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition du conseiller Luc Veilleux et il est résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte la plus basse soumission conforme de l'entreprise BML Division de Sintra inc. pour la pulvérisation et le pavage de la surface de la patinoire de 75 x 160 pieds pour un montant de 24 997.29 \$ taxes incluses.

La présente dépense est applicable au programme de soutien aux installations sportives et récréatives- Phase II.

ADOPTÉ

PROJET SADC

Le stagiaire étudiant en génie civil à l'Université Laval de Québec a débuté aujourd'hui le 08 septembre à SADC. Une rencontre a eu lieu cet p.m. avec le directeur monsieur Yvanho Rioux et superviseur de stage monsieur Marc Bélanger, ingénieur de la Municipalité de Val-Brillant.

2015-129 MANDAT INGÉNIEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clément a pris connaissance de l'offre de service déposée par monsieur Marc Bélanger, ingénieur civil;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de préparer un plan d'intervention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

À CET EFFET, il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément retienne les services d'un ingénieur-conseil pour la supervision du stage de monsieur Mohamed Mallak, de préparer la programmation de la TECQ ainsi que la plan d'intervention.

L'offre de service est de 95\$/heure pour un total de 1 995\$ plus taxes.

ADOPTÉ

2015-130

RÉSOLUTION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que :

La municipalité de Saint-Clément s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité de Saint-Clément s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

2015-131

PONT de la rivière Mariakèche (P-06496)

CONSIDÉRANT QUE le pont Mariakèche mitoyen entre les municipalités de Saint-Clément et Saint-Paul-de-la-Croix est fermé depuis le 1^{er} août 2013;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des expertises réalisés par des professionnels ont été présentés aux deux municipalités lors d'une rencontre tenue le 31 août 2015 à Saint-Clément;

CONSIDÉRANT QUE la réparation du pont actuel n'a pas été retenue puisque l'évaluation des coûts sont élevés pour la durée de vie de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le scénario retenu « D » ne corrige pas le tracé accidenté des approches actuelles et ce des deux côtés du pont;

CONSIDÉRANT QU'une correction du profil du chemin devient nécessaire afin de permettre aux véhicules lourds de circuler sur la route;

CONSIDÉRANT QUE les approches sont sous la responsabilité des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle structure engendre un long délai et que les impacts sur l'activité économique demeurent entiers pour les deux municipalités ainsi que pour la région;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis April et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De faire une demande au MTQ de reconstruire le pont selon le scénario « D » dans les meilleurs délais;
- De faire une demande au MTQ de produire pour le compte des deux municipalités Saint-Paul- de-la-Croix et Saint-Clément les plans et devis pour la correction du profil des approches de la route;
-
- Que la présente résolution soit expédiée à la direction régionale de Transport Québec et à monsieur Jean D'Amour, député et ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

ADOPTÉ

DÉNEIGEMENT

Employés : demande faite aux employés de l'an dernier.

Abrasifs : fabrication en début du mois d'octobre.

Fondants : demande de soumissions pour la séance d'octobre.

Carburant : demande de soumissions pour le mois de novembre.

COMPTOIR POSTAL

Nous avons l'information de la SCP que les services au comptoir postal seront informatisés au mois d'octobre. La municipalité est en attente pour la signature d'un contrat avec la Société canadienne des postes étant donné que des changements seront apportés dans les obligations de la municipalité.

2015-132 PROJET CHAUFFAGE AUX GRANULES

ATTENDU QUE le projet déposé par la municipalité dans le cadre du programme Biomasse forestière résiduelle a la possibilité d'être retenu pour une aide financière;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Clément demande au bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique (BEIE) de reporter à l'an prochain le projet de modifier le système de chauffage du garage municipal ainsi qu'au centre des loisirs.

ADOPTÉ

2015-133 FORMATIONS

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux offre une formation pour la gestion des documents et des archives;

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux

Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Clément autorise la dg/sec-trésorière à assister à la formation de l'ADMQ le mercredi 30 septembre 2015 à Rivière-du-Loup. Que les coûts de 286\$ plus taxes et les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Christiane Veilleux a assisté à la réunion de la MFR du KRTB le 27 août 2015 : 14 étudiants inscrits pour la présente année et l'animateur est Stéphane Rioux de T-Pistoles.

Une période de questions est allouée.

2015-134 CHEMIN DE ST-RÉMI

Les responsables du Chemin de St-Rémi convoquent une rencontre avec les représentants des municipalités concernées du Bas-Saint-Laurent le samedi 17 octobre à St-Germain de Kamouraska. Christiane Veilleux démontre de l'intérêt d'y assister.

MFR (Peinture du presbytère)

Une demande a été formulée par le coordonnateur de la MFR du KRTB pour des bénévoles le samedi 12 septembre pour une corvée de peinture au presbytère.

MOULIN BEAULIEU

Des représentants de l'Association des Moulins seront présents ce mercredi 9 septembre en après-midi pour faire une première évaluation du potentiel des infrastructures du Moulin Beaulieu.

Monsieur Luc Veilleux est mandaté pour représenter la municipalité lors de la réunion.

Date de la prochaine table de travail : lundi le 14 septembre 2015 à 19h30.

2015-135 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire suppléant d'ajourner la séance à 21h25 au lundi 14 septembre 2015 à 19h30 au lieu ordinaire des séances du conseil.

ADOPTÉ

Jérôme Caron, maire suppléant

Line Caron, dg/sec-très.